

1.3. LABEL RSE TP

1.3.1. Date d'obtention

Obtention du label **RSE TP niveau engagé** en date du 03/05/2021.

⇒ Première entreprise TP en Bourgogne-Franche-Comté à obtenir ce label.

1.3.2. Définition RSE : Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

- Responsabilité de l'entreprise vis-à-vis des effets qu'elle exerce sur la société.
- Préoccupations sociales, environnementales et économiques dans son activité.
- Montrer aux clients, partenaires, Maîtres d'ouvrages, Maîtres d'œuvres et salariés, l'engagement de l'entreprise dans une démarche responsable et durable.

1.3.3. Les 7 piliers de la RSE :

- Gouvernance de l'organisation.
- Droits de l'Homme.
- Relations et conditions de travail.
- Environnement.
- Loyauté des pratiques.
- Questions relatives aux consommateurs.
- Communautés et développement local.

Le label RSE des TP est un label 100 % sectoriel créé par les entreprises de travaux publics pour les entreprises de travaux publics.

Le référentiel du label RSE des TP est le fruit d'un travail collaboratif de l'ensemble des commissions de la FNTP. Il a pris appui sur les dispositifs existants depuis plus de 10 ans dans la profession. Il est aligné sur la norme ISO 26000

